



BASEL CONVENTION



SYLLABUS

Les déchets plastiques et la Convention de Bâle

1. Table des matières

1. Contexte	3
2. Public cible	4
3. Objectifs d'apprentissage.....	5
4. Méthodologie.....	6
5. Structure et contenu du cours	7
MODULE 1 : Les déchets plastiques et la Convention de Bâle	7
Leçon introductive : Contexte - les déchets plastiques.....	7
● LEÇON 1 : Qu'est-ce que la Convention de Bâle et pourquoi est-elle importante ?	7
● LEÇON 2 : Que sont les amendements aux déchets plastiques ?	8
● LEÇON 3 : Quelles dispositions juridiques et institutionnelles sont nécessaires ?	8
MODULE 2 : Prévention, minimisation et gestion écologiquement rationnelle des déchets plastiques.....	9
● LEÇON 4 : Comment prévenir et minimiser la production de déchets plastiques ?	9
● LEÇON 5 : Comment gérer les déchets plastiques d'une manière écologiquement rationnelle ?	9
MODULE 3 : Mouvements transfrontières et trafic illicite de déchets plastiques	9
● LEÇON 6 : Comment contrôler les mouvements transfrontières de déchets plastiques ?	9
● LEÇON 7 : Comment lutter contre le trafic illicite de déchets plastiques ?	10
● LEÇON 8 : Quel est le rôle des douanes dans la lutte contre le trafic illicite de déchets plastiques ?	10
6. Certification	11
7. Ressources d'apprentissage	11
8. Prescriptions techniques	12

1. Contexte

En 2019, la Conférence des Parties (CdP) à la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, à sa quatorzième réunion, et l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (ANUE), à sa quatrième session, ont constaté avec préoccupation le niveau élevé et en augmentation rapide des déchets marins, y compris de déchets plastiques et de microplastiques, qui constitue une menace environnementale sérieuse à l'échelle planétaire et a une incidence néfaste sur la biodiversité marine, les écosystèmes, le bien-être animal, les sociétés, les moyens de subsistance, la pêche, le transport maritime, les loisirs, le tourisme et l'économie.

La CdP à la Convention de Bâle a également souligné que les travaux menés dans le cadre de la Convention de Bâle peuvent jouer et joueront un rôle important dans la lutte contre le niveau élevé et en augmentation rapide des déchets plastiques et des microplastiques dans le milieu marin en empêchant l'introduction de déchets plastiques dans le milieu marin. Dans une décision historique, la CdP a adopté des amendements aux annexes II, VIII et IX (les amendements aux déchets plastiques), faisant de la Convention de Bâle à ce jour, le seul instrument juridiquement contraignant à l'échelle mondiale traitant spécifiquement des déchets plastiques.

À l'heure actuelle, il n'existe pas de guichet unique où les correspondants de la Convention de Bâle, les autorités compétentes et les autres parties prenantes, puissent acquérir une compréhension des mesures nécessaires, des outils et des orientations disponibles pour la prévention et la réduction au minimum, la gestion écologiquement rationnelle et le contrôle des mouvements transfrontières de déchets plastiques. Ce cours vise à répondre à ce besoin.

Il présente les principales dispositions de la Convention de Bâle, en mettant l'accent sur les déchets plastiques, à travers ses trois piliers :

- la prévention et la réduction au minimum de la production de déchets plastiques ;
- la gestion écologiquement rationnelle des déchets plastiques ;
- et le contrôle des mouvements transfrontières de déchets plastiques.

Alors que la Convention de Bâle couvre un large éventail de déchets dangereux et d'autres déchets, le cours se concentre sur les déchets plastiques et les amendements aux déchets plastiques.

Il a été développé par le Secrétariat des Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm en coopération avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et financé par le Programme thématique de l'Union européenne (UE) sur les biens publics et les défis qui les accompagnent (GPGC, Global Public Goods and Challenges programme).

2. Public cible

Ce cours vise à fournir des possibilités d'apprentissage aux correspondants à la Convention de Bâle et aux autorités compétentes, ainsi qu'à d'autres publics, afin qu'ils puissent acquérir une compréhension précise des implications des amendements aux déchets plastiques concernant les mesures nécessaires pour l'application des dispositions pertinentes de la Convention de Bâle. En outre, le cours vise à répondre à la nécessité d'améliorer la compréhension des correspondants, des autorités compétentes et d'autres publics, des outils et des orientations qui ont été et/ou sont en cours d'élaboration ou de révision pour faciliter la mise en œuvre de la Convention de Bâle en ce qui concerne les déchets plastiques.

Les principaux publics cibles du cours sont :

- Les correspondants et les autorités compétentes de la Convention de Bâle ;
- Les décideurs et les responsables politiques chargés d'élaborer et de mettre en œuvre les politiques et les cadres institutionnels et réglementaires relatifs aux déchets plastiques ;
- Les autorités chargées de l'application des lois, les experts techniques et les professionnels engagés dans des initiatives et des actions sur les déchets plastiques.

Le cours offre également des connaissances et des éléments de compréhension utiles aux publics suivants :

- Les acteurs du secteur privé exerçant des activités liées aux déchets plastiques à travers leur cycle de vie, depuis les producteurs et revendeurs, jusqu'aux utilisateurs finaux et aux opérateurs de gestion des déchets ;
- Les organisations de la société civile qui s'intéressent à la lutte contre la pollution plastique ;
- Toute personne intéressée ayant des connaissances en matière d'environnement ou de gestion des déchets.

Le cours convient aux participants quel que soit leur niveau de connaissance préexistant de la Convention de Bâle et des déchets plastiques. Il est structuré en différents modules, ce qui permet à l'apprenant de choisir les plus pertinents en fonction de ses propres besoins et offre ainsi un grand degré de flexibilité.

3. Objectifs d'apprentissage

Ce cours ne vise pas à fournir aux participants des connaissances techniques détaillées, mais plutôt une vue d'ensemble substantielle. Il présente la gamme d'orientations et d'outils disponibles dans le cadre de la Convention de Bâle, afin que l'apprenant puisse savoir quand et comment les utiliser pour lutter contre les déchets plastiques.

Après avoir terminé le cours, les apprenants seront en mesure :

- de résumer les principales tendances, défis et opportunités liés à la gestion des déchets plastiques aux niveaux mondial et national ;
- de présenter la Convention de Bâle et ses principales dispositions et annexes ainsi que le rôle de la Conférence des Parties (CdP) et de ses organes subsidiaires en ce qui concerne les déchets plastiques ;
- d'expliquer comment les différents types de déchets plastiques sont classés et doivent être gérés dans le cadre de la Convention de Bâle ;
- d'identifier les dispositions juridiques et institutionnelles qui peuvent être mises en place au niveau national pour appliquer efficacement la Convention de Bâle, en mettant l'accent sur les déchets plastiques ;
- de choisir des stratégies efficaces et rationnelles pour prévenir et réduire au minimum la production de déchets plastiques dans des circonstances nationales spécifiques ;
- d'identifier les orientations et les outils pertinents pour la gestion écologiquement rationnelle des déchets plastiques, conformément à la Convention de Bâle, dans des circonstances nationales spécifiques ;
- d'expliquer les mesures nécessaires pour se conformer à la Convention de Bâle, y compris en ce qui concerne la procédure de consentement préalable en connaissance de cause (procédure PIC) et les amendements aux déchets plastiques ;
- de comprendre les étapes principales de la prévention et de la lutte contre le trafic illicite de déchets plastiques.

4. Méthodologie

Le cours est conçu pour être réalisé au rythme de chacun et est adapté aux horaires des professionnels travaillant à temps plein. Les trois modules du cours sont autonomes et peuvent être suivis dans n'importe quel ordre. Pour ceux qui n'ont pas ou très peu de connaissances de base, il est recommandé de suivre chaque module dans l'ordre donné. Les utilisateurs plus expérimentés peuvent choisir de suivre des modules spécifiques individuellement afin d'approfondir, de manière ciblée, leurs connaissances sur un sujet particulier.

Il offre aux participants la possibilité d'apprendre de diverses manières : assimiler (en lisant et regardant des vidéos), interagir (à travers des activités) et réfléchir (en établissant des liens avec sa propre expérience). Les huit leçons, ainsi que la leçon d'introduction, sont interactives, ce qui signifie qu'elles utilisent des objets cliquables, tels que des boutons, des hotspots, des onglets, des accordéons, des flip cards, des vidéos, etc. De plus, dans chaque leçon, les utilisateurs trouveront des activités pour les aider à se pencher sur les concepts clés présentés. Pour compléter chaque module, en plus des leçons interactives, les apprenants devront passer un court contrôle des connaissances avec, par exemple, des questions à choix multiples.

5. Structure et contenu du cours

Le cours est structuré en trois modules, chaque module comprenant deux à trois leçons :

Module 1 : Les déchets plastiques et la Convention de Bâle

- Leçon introductive : Contexte - les déchets plastiques
- **Leçon 1** : Qu'est-ce que la Convention de Bâle et pourquoi est-elle importante ?
- **Leçon 2** : Que sont les amendements aux déchets plastiques ?
- **Leçon 3** : Quelles dispositions juridiques et institutionnelles sont nécessaires ?

Module 2 : Prévention, minimisation et gestion écologiquement rationnelle des déchets plastiques

- **Leçon 4** : Comment prévenir et minimiser la production de déchets plastiques ?
- **Leçon 5** : Comment gérer les déchets plastiques d'une manière écologiquement rationnelle ?

Module 3 : Mouvements transfrontières et trafic illicite de déchets plastiques

- **Leçon 6** : Comment contrôler les mouvements transfrontières de déchets plastiques ?
- **Leçon 7** : Comment lutter contre le trafic illicite de déchets plastiques ?
- **Leçon 8** : Quel est le rôle des douanes dans la lutte contre le trafic illicite de déchets plastiques ?



MODULE 1 : Les déchets plastiques et la Convention de Bâle

LEÇON INTRODUCTIVE : Contexte - les déchets plastiques

Contenu

Cette introduction familiarise l'apprenant avec les principaux défis liés aux déchets plastiques, y compris avec les tendances concernant la production de matières et de déchets plastiques. Les sources, les trajectoires et les impacts néfastes des déchets plastiques sur la santé humaine et l'environnement y seront abordés. Par ailleurs, le cours discutera des liens entre les déchets plastiques et le changement climatique. Les principaux obstacles à la gestion écologiquement rationnelle des déchets plastiques et leurs impacts y seront aussi étudiés, ainsi que les possibles solutions.

Objectifs d'apprentissage

À la fin de cette introduction, les participants seront en mesure :

- de caractériser l'ampleur du défi mondial des déchets plastiques ;
- d'expliquer les liens entre les déchets plastiques et le changement climatique ;
- de présenter les causes et les impacts d'une gestion non rationnelle des déchets plastiques.

● LEÇON 1 : Qu'est-ce que la Convention de Bâle et pourquoi est-elle importante ?

Contenu

Cette leçon présente le contexte de la Convention de Bâle, y compris le défi du trafic illicite de déchets dangereux et d'autres déchets. Elle introduit également les objectifs, les principales dispositions, les mécanismes et les processus de la Convention. Elle fournit des informations sur le champ d'application de la Convention et les flux de déchets qu'elle réglemente. Elle examine aussi brièvement les synergies avec les Conventions de Rotterdam et de Stockholm ainsi qu'avec les accords régionaux sur l'environnement pertinents, tels que la Convention de Bamako.

Objectifs d'apprentissage

À la fin de cette leçon, le participant sera en mesure :

- d'exposer pourquoi, quand et avec quels objectifs la Convention de Bâle a été établie ;
- de présenter comment fonctionnent la CdP et ses organes subsidiaires ;
- d'expliquer le champ d'application, les principales dispositions et les mécanismes de la Convention de Bâle.

● LEÇON 2 : Que sont les amendements aux déchets plastiques ?

Contenu

Cette leçon présente aux apprenants les amendements aux déchets plastiques adoptés dans la décision BC-14/12 en 2019. Elle détaille les implications de ces amendements, en particulier la classification des déchets plastiques et les obligations connexes liées à la procédure de consentement préalable en connaissance de cause (procédure PIC).

En outre, cette leçon donne un bref aperçu des autres mesures pertinentes prises par la CdP, notamment la décision BC-14/13 - également adoptée à la 14e réunion en 2019 - en vertu de laquelle, entre autres, le Partenariat de la Convention de Bâle sur les déchets plastiques (PWP) a été établi.

Objectifs d'apprentissage

À la fin de cette leçon, les participants seront en mesure :

- d'expliquer quels types de déchets plastiques peuvent ou non être soumis à la procédure PIC, en tenant compte des classifications et des définitions nationales ;
- d'identifier des mesures nationales pour l'application des dispositions clés et des mécanismes de la Convention de Bâle relatifs aux amendements aux déchets plastiques ;
- d'indiquer les mesures supplémentaires sur les déchets plastiques prises par la CdP et les Parties.

● LEÇON 3 : Quelles dispositions juridiques et institutionnelles sont nécessaires ?

Contenu

Cette leçon explore les mesures nécessaires pour mettre en place les arrangements juridiques et institutionnels pour l'application de la Convention de Bâle.

Elle se penche sur les prescriptions juridiques et réglementaires, l'importance de la coordination inter institutions, le rôle des parties prenantes externes et les outils disponibles pour aider les Parties. Elle fournit également des exemples de mesures régionales déjà en place. Elle fera aussi le lien avec les amendements aux déchets plastiques et leur application au niveau national. L'approche adoptée dépend de la situation nationale et de l'ensemble du système juridique et institutionnel.

Objectifs d'apprentissage

À la fin de cette leçon, les participants seront en mesure :

- d'identifier les mesures réalisables pour l'application de la Convention de Bâle au niveau national ;
- d'expliquer l'importance des mécanismes de collaboration ou de coordination aux niveaux national et régional ;
- de connaître des outils pour établir les cadres juridiques et institutionnels.



MODULE 2 : Prévention, minimisation et gestion écologiquement rationnelle des déchets plastiques

● LEÇON 4 : Comment prévenir et minimiser la production de déchets plastiques ?

Contenu

Cette leçon présente la hiérarchie de gestion des déchets, en clarifiant les avantages d'une gestion écologiquement rationnelle des déchets plastiques à la source.

Elle met en lumière les objectifs et les principaux éléments de stratégies efficaces et rationnelles de prévention et de minimisation des déchets, tels que le découplage, l'efficacité des ressources et l'écoconception, et établit des liens avec les mesures associées de la Convention de Stockholm qui sont illustrés par des exemples concrets.

Afin de permettre aux participants d'appliquer ces connaissances à des circonstances nationales et/ou locales spécifiques, la leçon détaille les différents types de stratégies, les approches par secteur et les questions relatives à l'implication des parties prenantes.

Objectifs d'apprentissage

À la fin de cette leçon, les participants seront en mesure :

- d'expliquer la hiérarchie de gestion des déchets et ses avantages ;
- de définir des options de politiques de prévention et de minimisation des déchets ;
- de décrire les principales étapes de la conception et de la mise en œuvre de ces politiques.

● LEÇON 5 : Comment gérer les déchets plastiques d'une manière écologiquement rationnelle ?

Contenu

Cette leçon approfondit la notion de gestion écologiquement rationnelle et ses critères, tels que définis dans la Convention de Bâle. Vous y découvrirez les outils qui peuvent être utilisés pour promouvoir, faciliter et assurer une gestion écologiquement rationnelle des déchets plastiques à toutes les étapes du cycle de vie, grâce à des principes, des politiques et des dispositions pratiques. Les avantages et les contraintes que les différentes approches impliquent y sont présentés, permettant ainsi le choix de solutions appropriées en fonction de circonstances locales et nationales spécifiques. Pour finir, la leçon détaille les exigences fixées par la Convention de Bâle pour garantir que tout mouvement transfrontière de déchets dangereux et d'autres déchets aboutisse à une gestion écologiquement rationnelle et qu'une confirmation en soit donnée une fois le mouvement achevé.

Objectifs d'apprentissage

À la fin de cette leçon, les participants seront en mesure :

- de décrire le cadre et les éléments d'une gestion écologiquement rationnelle, en particulier en ce qui concerne les déchets plastiques ;
- d'identifier les outils et les approches pour la gestion écologiquement rationnelle des déchets plastiques, y compris pour le développement d'un inventaire national des déchets plastiques ;
- de décrire les principales étapes de l'évaluation des capacités nationales de gestion écologiquement rationnelle, ainsi que celles nécessaires à la conception et à l'application de politiques de gestion écologiquement rationnelle des déchets plastiques.



MODULE 3 : Mouvements transfrontières et trafic illicite de déchets plastiques

● LEÇON 6 : Comment contrôler les mouvements transfrontières de déchets plastiques ?

Contenu

Cette leçon présente les dispositions de la Convention de Bâle relatives aux mouvements transfrontières de déchets plastiques. Elle détaille les différentes étapes de la procédure de consentement préalable en connaissance de cause

(procédure PIC), la documentation pertinente et le rôle des autorités compétentes. Elle souligne également les implications de l'amendement portant interdiction. Pour finir, la leçon aborde les mesures supplémentaires qui peuvent être prises pour empêcher les mouvements transfrontières non désirés de déchets plastiques, en particulier en utilisant l'amendement portant interdiction et la possibilité de publier des interdictions nationales d'importation et/ou d'exportation. Elle fait aussi le lien avec les accords régionaux sur l'environnement pertinents, tels que la Convention de Bamako.

Objectifs d'apprentissage

À la fin de cette leçon, les participants seront en mesure :

- d'expliquer les principaux éléments de la procédure PIC, les conditions requises pour les mouvements transfrontières, les éléments pertinents de la procédure PIC à des fins de contrôle et comment ils s'appliquent au cas des déchets plastiques ;
- d'identifier les documents et les informations qui doivent accompagner les mouvements transfrontières de déchets ;
- d'expliquer ce qu'est l'amendement portant interdiction et comment celui-ci, ainsi que d'autres mesures réglementaires, telles que les interdictions d'importation et d'exportation, peuvent être utilisés pour empêcher les mouvements transfrontières non souhaités de déchets plastiques.

● LEÇON 7 : Comment lutter contre le trafic illicite de déchets plastiques ?

Contenu

Cette leçon décrit les éléments clés d'un régime de contrôle efficace et rationnel de prévention et de lutte contre le trafic illicite, y compris la collaboration interinstitutions pour l'application de la Convention de Bâle. Elle explique ce qui peut être considéré comme du trafic illicite et comment y faire face, y compris à travers les procédures de reprise. Elle présente également les conséquences des cas confirmés de trafic illicite.

Objectifs d'apprentissage

À la fin de cette leçon, les participants seront en mesure :

- de décrire ce qui constitue un trafic illicite de déchets en vertu de la Convention de Bâle ;
- de détailler les procédures, les outils et les méthodes de reprise des déchets suite à un trafic illicite ;
- de décrire comment la collaboration interinstitutions peut être mise en place.

● LEÇON 8 : Quel est le rôle des douanes dans la lutte contre le trafic illicite de déchets plastiques ?

Contenu

Cette leçon décrit les principales étapes requises pour entreprendre une évaluation des risques, élaborer des indicateurs de risques et effectuer des contrôles administratifs et physiques. Elle explique comment identifier des déchets plastiques. Elle aborde notamment les questions d'inspection et d'échantillonnage visuels ainsi que l'utilisation des codes pendant le processus d'identification. Enfin, elle porte une attention particulière à la sécurité des officiers lors de la réalisation des inspections visuelles.

Objectifs d'apprentissage

À la fin de cette leçon, les participants seront en mesure :

- d'identifier les outils qui peuvent être utilisés pour cibler d'éventuels transferts illicites de déchets plastiques ;
- d'expliquer ce qu'implique une évaluation des risques liés aux mouvements transfrontières de déchets plastiques ;
- de détailler les codes douaniers et les autres systèmes qui aident à identifier les déchets plastiques.

6. Certification

La réussite du cours récompense l'apprenant avec un certificat. Pour valider le cours, l'apprenant doit suivre les trois modules et réussir chaque quiz associé avec une note minimale de 70% en un maximum de trois tentatives. La validation de chaque module récompense également l'apprenant avec un badge.

7. Ressources d'apprentissage

Pour soutenir l'assimilation des connaissances, le cours propose une gamme d'activités et d'expériences telles que des leçons interactives, des vidéos, des cahiers d'apprentissage, des quiz et des ressources externes.

Présentations vidéos

Chaque module est brièvement présenté dans un format vidéo. Il peut s'agir de l'exposé d'un expert sur le sujet traité ou d'une vidéo d'animation. Les vidéos guident l'apprenant à travers le contenu du module, précisent les objectifs d'apprentissage et mettent en évidence les principaux concepts et notions qui seront abordés.

Leçons interactives

Les leçons interactives fournissent à l'apprenant le contenu nécessaire pour atteindre les 2-3 objectifs d'apprentissage spécifiques et contiennent une série d'espaces interactifs. Ces espaces guident l'apprenant à travers les différents thèmes et messages clés de la leçon de façon cohérente et progressive. Chaque leçon comporte une variété d'outils pédagogiques, tels que des objets cliquables, des boutons de navigation, des hotspots, des onglets, des accordéons, des flip cards, des vidéos, des espaces de contrôle des connaissances, etc.

Cahiers d'apprentissage

Les cahiers d'apprentissage sont des documents qui accompagnent les leçons interactives et présentent un contenu similaire dans un format statique pour la consultation hors ligne.

Contrôle des connaissances

Des quiz interactifs sous diverses formes et d'autres moyens de tester et de consolider les connaissances de l'apprenant sont répartis dans chaque module. On les trouve généralement après qu'un sous thème ait été abordé.

Quiz finaux

Chaque module est validé au moyen d'un quiz final. Pour valider un module, après avoir consulté les leçons interactives associées, les apprenants doivent répondre avec succès aux questions du quiz final. Pour chaque module, le quiz évalue l'atteinte des objectifs d'apprentissage. Chaque quiz peut être entrepris au maximum trois fois. Réussir un quiz avec au moins 70% de bonnes réponses récompense les apprenants avec un badge associé au module spécifique. Une fois que les trois quiz ont été validés et que les apprenants ont obtenu les trois badges, ils peuvent télécharger un certificat de réussite dans la section

« Certification » du cours.

Lectures complémentaires :

Une liste de documents de référence pour approfondir les connaissances sera fournie à la fin de chaque module.

Évaluation de la formation

Les participants seront invités à faire des retours sur le cours en remplissant un formulaire d'évaluation accessible dans la section « Certificat et évaluation du cours » sur la page d'accueil du cours.

8. Prescriptions techniques

Navigateur

- Le cours fonctionne mieux avec Firefox 3.6 ou une version ultérieure (téléchargez-le gratuitement sur <https://www.mozilla.org/fr/>)
- Le cours est également compatible avec Google Chrome (téléchargez-le gratuitement sur https://www.google.com/intl/fr_fr/chrome/)
- Pour des raisons techniques, il n'est pas recommandé d'utiliser Internet Explorer.

Note : Javascript & et les cookies doivent être activés.

Logiciel :

- Adobe Acrobat Reader (téléchargez le gratuitement sur <http://www.adobe.com/products/acrobat/readstep2.html>).
- Adobe Flash Player (téléchargez le gratuitement sur <https://get.adobe.com/flashplayer/>)
- Microsoft Office (version Windows ou Apple) ou Open Office (téléchargez le gratuitement sur <http://www.openoffice.org>)

Plateforme : Windows 95, 98,2000, NT, ME, XP ou supérieur ; Matériel MacOS 9 ou MacOS X : 64 Mo de RAM, 1 Go d'espace disque libre

Modem : 56 K